L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

82920 - Une femme enceinte qui découvre un saignement vaginal perd-t-elle son jeûne?

question

Enceinte, j'ai eu une hémoragie au cours d'une journée du Ramadan et je me suis rendue auprès d'une gynécoloque qui m'a consultée avant de m'administrer une piqure pour stabiliser le foetus. Elle a effectué un prélèvement pour une analyse de sang. Mon jeûne reste-t-il valide ou devient-il caduc à cause des actes que voilà?

la réponse favorite

L'examin vaginal, la piqure de stabilisation et le prélèvement d'un échantion pour analyse n'invalident pas le jeûne car rien de cela ne relève des facteurs de rupture du jeûne et ne leur est pas assimilable. S'agissant de l'hémorgie, elle est l'objet d'une divergence de vues des ulémas quand elle concerne une femme enceinte. Doit-on l'assimiler au cycle menstruel ou pas? On a déjà dit dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 23400 qu'on l'assimile au cycle à condition qu'elle coincide avec son temps du mois et qu'elle dure. Autrement dit: elle aparait au moment des régles du mois et dure le nombre de jours des règles. Si l'hémoragie survenait hors du temps des règles ou si celles-ci avaient céssé durant un mois et si le sang réaparaisaait au 2^e mois , cela ne relèverait pas des règles et n'aurait aucu impact sur le jeûne, et votre jeûne serait valide, s'il plaît à Allah.

Allah le sait mieux.